

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 299

11 février 2009

SOMMAIRE

Advent Mango 7	14316	LUFTHANSA AG Luxembourg	14307
AOL Europe Services S.à r.l.	14349	Medamm S.A.	14333
ARISA Ré	14314	MH Germany Property XI S.à r.l.	14332
Belmar Participation S.A.	14310	MH Germany Property XXII S.à r.l.	14339
Bergame Capital S.à r.l.	14331	MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l.	14329
Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.	14351	MRIF Luxembourg Investments S.à r.l. ...	14330
Boekhoorn Fashion Investments I S.à r.l.	14351	MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l. ...	14330
Bourmicht S.A.	14333	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l.	14330
Buchberger G.m.b.H.	14333	Naquada S.A.H.	14314
Bureau de Rationalisation et d'Organisa- tion S.à r.l.	14314	PM France 1 S.à r.l.	14338
CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l.	14329	PM France 2 S.à r.l.	14337
Compagnie du Rubicon S.A.	14348	PM France Industrial Investments S.à r.l.	14336
Costa Del Sol S.A.	14306	PM France Industrial S.à r.l.	14338
E.C.L. Electronics Corporation Luxem- bourg S.A.	14308	PM France Office Investments S.à r.l.	14339
eleX alpha S.A.	14316	PM France Office S.à r.l.	14337
FC Worldwide S.A.	14306	PM France Retail Investments S.à r.l.	14337
Fidchell S.à r.l.	14315	PM France Retail S.à r.l.	14338
Fin Po S.A.	14317	Projecto C S.A.	14314
Fin Po S.A., SICAR	14317	Puglia S.à r.l.	14309
Giorgio Oldani Holding S.A.	14349	Simla Trust S.A.	14307
Glotec Management Partners S.à r.l.	14340	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à r.l., S.I.F.T.	14310
Henry	14306	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à r.l., S.I.F.T.	14310
HKL Holdings (PPI) Sàrl	14331	Soleil Holding 1913 S.A.	14314
HKL Investments (PPI) Sàrl	14315	Sonatrach International Finance and Deve- lopment S.à r.l.	14348
Investrand Investments I S.à r.l.	14350	Souvenance Holding S.A.	14349
JER Europe Fund III Holdings S.à r.l.	14314	S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l.	14339
Jonlowe Invest S.A.	14352	Talent Management S.à r.l.	14309
J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	14332	Tri Bridge S.A.	14352
La Barak'ha	14332	Truc S.A.	14352
LSF Aggregated Lendings S.à r.l.	14309	Trustgest S.A.	14340
LSF Aggregated Lendings S.à r.l.	14308	Unalux	14350
LSF Aggregated Lendings S.à r.l.	14309		

Costa Del Sol S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.085.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 9 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2008, relation LAC/2008/50193, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse prénommée au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour la société

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009011886/211/21.

(090010510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Henry, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 5.599.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 23 décembre 2008, que la liquidation de la société, décidée en date du 4 novembre 2008, a été clôturée et que HEMRY a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour HEMRY, société anonyme holding liquidée

Pour le Liquidateur

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009011889/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

FC Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 106.657.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fc Worldwide

Société anonyme

Référence de publication: 2009012176/7207/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07230. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Simla Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 45.474.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 5 décembre 2008

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23 avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.
- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle d'Administrateur personne physique suivant de la Société comme suit:
 - * Madame Natalia VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)
- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification du siège social des Administrateurs personnes morales suivants de la Société comme suit:
 - * MADAS S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)
 - * LOUV S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)
- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

SIMLA TRUST S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Représentée par A. RENARD / représentée par F. DUMONT

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009012105/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090009725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

LUFTHANSA AG Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center Office.

R.C.S. Luxembourg B 144.121.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

I. Succursale:

- Dénomination: LUFTHANSA AG Luxembourg
- Adresse: Luxair Cargo Center Office E2029, Luxembourg Airport, L-1360 Luxembourg
- Activités de la succursale: Vente de billets d'avions
- Représentant permanent de la Succursale:

Monsieur Dirk GROSSMANN, né le 18 janvier 1965 à Stavenhagen, Allemagne, demeurant à B-1040 Bruxelles, 18, rue de Tervaete, directeur commercial, nommé par décision du conseil d'administration du 29 juin 2006.

- Pouvoirs du représentant permanent de la succursale:

- * Représenter la société vis-à-vis de tous les tiers et de toutes les administrations.
- * Entreprendre toutes démarches et respecter toutes démarches d'ordre administratif, fiscal ou juridique, signer tous actes, documents et registres à cet effet.

- * Ouvrir tous comptes auprès des institutions bancaires et effectuer toutes transactions sur ces comptes.

- * Engager et congédier le personnel de la société ainsi que fixer leurs conditions de travail.

- * Réceptionner tous montants dus à la société et payer les montants dus par cette dernière.

- * Prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les biens de la société.

- * Donner procuration spéciale à tous les membres du personnel de la société et tous tiers.

II. la société:

- Dénomination: LUFTHANSA AG

- Forme: Aktiengesellschaft
- Registre: Amtsgericht Koeln
- Numéro d'immatriculation: HR B 2168
- Personne ayant le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

** président du comité exécutif*

Monsieur Wolfgang MAYRHUBER, né le 22 mars 1947 à Waizenkirchen, Autriche, demeurant à D-50679 Koeln, Allemagne, 2-6, Gablenzstrasse, nommé par décision du conseil d'administration.

** président du conseil administratif*

Monsieur Jürgen Ernst WEBER, né le 17 octobre 1944 à Lahr, Allemagne, demeurant à D-22339 Hamburg, Allemagne, 15, Am Karpfenteich, nommé par décision du conseil d'administration.

** administrateurs*

Monsieur, Stefan Heinrich LAUER, né le 24 mars 1955 à Melsungen, Allemagne, demeurant à D-65510 Idstein, Allemagne, 6, Gustav-Justi-Strasse, nommé par décision du conseil d'administration.

Monsieur Stephan GEMKOW, né le 23 janvier 1960 à Lübeck, Allemagne, demeurant à D-51491 Overath, Allemagne, 8, Brambach, nommé par décision du conseil d'administration.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Pour LUFTHANSA AG
Me Agathe SEKROUN

Référence de publication: 2009012124/4794/46.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06606. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

E.C.L. Electronics Corporation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 78.473.

Abschluss der freiwilligen Liquidation

Die außerordentliche Hauptversammlung der E.C.L. ELECTRONICS CORPORATION LUXEMBOURG S.A. vom 23. Dezember 2008 hat die folgenden Beschlüsse gefasst:

1) Die freiwillige Liquidation der Gesellschaft wird beendet; es wird festgestellt, dass die Gesellschaft vom heutigen Tag an nicht mehr existiert.

2) Die Unterlagen und Gesellschaftsbücher werden für die Dauer von fünf Jahren in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen verwahrt.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Référence de publication: 2009012129/607/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 103.251.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012180/8901/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06140. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 103.251.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012178/8901/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06133. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Talent Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 67.147.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19/01/2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009012174/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Puglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-5886 Alzingen, 498, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 26.495.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19/01/2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009012173/7857/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

LSF Aggregated Lendings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 103.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009012189/8901/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06136. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 2 mai 2001 que:

[...]

L'Assemblée générale décide de procéder à la conversion du capital en euros;

à cette fin, l'Assemblée décide, en application de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital des sociétés luxembourgeoises en euros, d'augmenter le capital social de son montant actuel de LUF 500.000.- (soit EUR 12.394,68) à EUR 12.500, la différence étant prélevée sur les «autres réserves». L'augmentation du capital se fait sans émission de parts nouvelles; le pair comptable ainsi obtenu est de 25 euros pour les 500 parts de la société.

[...]

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Frank WAGENER / Germain SCHULLER

Administrateur / Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009012425/3788/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

—
Déclaration relative au changement d'associés

Par la présente, nous, administrateurs de la société Immobilière du Fort Thüngen S.à r.l., S.I.F.T. (ci-après dénommée «la Société»), déclarons, conformément à l'article 11 bis §2 3) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, qu'un changement est intervenu en la personne des associés de la Société.

Les associées Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises C.L.E., société anonyme, et ArcelorMittal Luxembourg S.A., anciennement dénommée ARBED S.A., ont cédé par convention écrite l'intégralité des parts sociales que chacune d'elles détenait dans la Société, soit au total 300, à l'associée Paul WURTH S.A. en date du 4 décembre 2008.

Il résulte de cette cession que le capital social de la Société est, au jour de la présente déclaration, réparti comme suit:

- Paul WURTH S.A. : 500 parts

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Frank WAGENER / Germain SCHULLER

Administrateur / Président du Conseil d'administration

Référence de publication: 2009012426/3788/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03925. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Belmar Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.574.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "BELMAR PARTICIPATION S.A.", established and having its registered office in 1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 83.574, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 29th of August 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 166 of the 30th of January 2002.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Dennis BOSJE, director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Dennis BOSJE, director, born in Amsterdam (The Netherlands), on the 20th of November 1965, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates.
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting decides to appoint Mr Dennis BOSJE, director, born in Amsterdam (The Netherlands), on the 20th of November 1965, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Forth resolution

The meeting decides to grant a full discharge to the directors and the auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result

of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BELMAR PARTICIPATION S.A.", établie et ayant son siège social à 1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 83.574, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 30 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dennis BOSJE, directeur, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
 2. Nomination de Monsieur Dennis BOSJE, directeur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
 4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
 5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Dennis BOSJE, directeur, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - BOSJE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009, Relation GRE/2009/27. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 19 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012467/231/160.

(090010975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

ARISA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 56.730.

Verwaltungsrat

Herr Wolfgang Glatzel ist mit Wirkung zum 31.12.2008 als Mitglied des Verwaltungsrates ausgeschieden.
Luxembourg, 19.01.2009.

Référence de publication: 2009012410/1742/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA06976. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

JER Europe Fund III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 115.656.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 15 janvier 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 15 janvier 2009, que Messieurs Phillip Williams, Richard van t' Hof et Brian Wilson sont révoqués de leurs fonctions de gérants avec effet au 15 janvier 2009.

L'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 15 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Marcelo Couceiro Horcel, né le 25 mars 1962 à Santos, Brésil, résidant professionnellement au 1650, Tysons Boulevard Suite 1600, McLean, VA 22102, USA;

- M. Georges Dassonville, né le 2 janvier 1949 à Falisolle, Belgique, résidant professionnellement au 15, Rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg; et

- Mme. Carolina Lockwood, né le 8 mai 1962 à Perth, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 15, Rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 15 janvier 2009, le conseil de gérance de la Société est composé de Messieurs Michael Pralle, Marcelo Couceiro Horcel, Georges Dassonville et de Madame Carolina Lockwood.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Pour extrait conforme

JER Europe Fund III Holdings S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012411/9843/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06793. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Naquada S.A.H., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.151.

Bureau de Rationalisation et d'Organisation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 70.419.

Projecto C S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.208.

Soleil Holding 1913 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.099.

CLÔTURES DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugements rendus en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en ses rapports oraux, le liquidateur et le

Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés NA-QUADA S.A.H., dont le siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13 rue Bolivar, a été dénoncé le 31 janvier 2005, Bureau de Rationalisation et d'Organisation S.à r.l., dont le siège social à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, a été dénoncé le 20 juillet 2005, PROJECTO C S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 24 février 2005, SOLEIL HOLDING 1913 S.A., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé le 24 février 2005

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2009012415/8870/37.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07113. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07116. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07117. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07118. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

(090011132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

(090011133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

(090011136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Fidchell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.856.

Extrait d'acte de cession sous seing privé de parts sociales de FIDCHELL SARL

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 7 novembre 2008, Monsieur Frédéric Fievez, demeurant au 21, rue de l'école, L-8466 Eischen, a reçu de Monsieur Federigo Cannizzaro, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, (une) part sociale de la société FIDCHELL SARL et de Luxembourg International Consulting S.A., en abrégé "Interconsult", ayant son siège au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, 199 (cent quatre-vingt dix) parts sociales de la société FIDCHELL SARL.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009012416/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03751. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

HKL Investments (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.359,99.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.524.

NOTIFICATION

Suite à la lettre signée en date du 14 octobre 2008, le conseil de gérance de la Société a été avisé de la démission de Mr. James Reid en qualité de gérant et ce, à compter du 18 décembre 2008. Mr. James Reid ne sera pas remplacé pour l'instant.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant

14316

- Mr. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant
- Mr. Chi Keung Fritz IP, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL Investments (PPI) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2009012408/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

elX alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.681.

—
Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 29 décembre 2008 à 14h00
(l'«Assemblée»)

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 06 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009012414/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04864. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Advent Mango 7, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.967,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.789.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Janet Hennessy a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A; et Brian Mc Mahon, Andreas Demmel, de leurs fonctions de gérants de catégorie B, tous avec effet immédiat.

- Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de catégorie A, avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée; et

- Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société de catégorie B, avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell et Michael J. Ristaino, gérants de catégorie A; et
- Frederic Francesconi, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012420/1092/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Fin Po S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Fin Po S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

L'an deux mille huit, le vingt et un du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN PO S.A., société anonyme ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.676, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1725 en date du 15 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1620 en date du 2 juillet 2008 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Grégoire FRAISSE, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cents (795.200) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à dix-neuf millions huit cent quatre-vingt mille Euros (€ 19.880.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Soumission de la Société au régime de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée;

2. Changement de la dénomination de la Société en «FIN PO S.A., SICAR»;

3. Refonte complète des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, suivant l'accord oral donné par la Commission de Surveillance du Secteur Financier avec effet au 18 novembre 2008, décide de soumettre la Société au régime de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque, telle qu'amendée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de Fin PO S.A. en «FIN PO S.A., SICAR».

Troisième résolution

En conséquence des deux premières résolutions, l'assemblée décide de refondre les statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe en vertu du présent acte une société anonyme soumise au régime de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital risque (la «Loi SICAR») sous la dénomination de FIN PO S.A., SICAR (la «Société»).

La renonciation à la soumission au régime de la Loi SICAR requiert le vote unanime des actionnaires de la Société.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi SICAR qui définit le capital risque comme l'«apport de fonds direct ou indirect à des entités en vu de leurs lancement, de leur développement ou de leurs introduction en bourse».

La Société peut à cet effet notamment procéder à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou de toute autre manière.

La Société ne peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits de propriété intellectuelle et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter, sauf si lesdits brevets, marques de fabrique et autres droits de propriété intellectuelle et immatériels sont directement liés aux sociétés ou entités dans lesquelles la Société investit.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, les vendre ou les échanger, sous réserve que ces placements revêtent les caractéristiques de risque exigées par la Loi SICAR et s'inscrivent dans la politique d'investissement de la Société.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social, dont la devise de référence est l'Euro, est variable et à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société; il se compose d'actions sans indication de valeur nominale qui peuvent être de différentes classes (les «Actions»). Chaque classe d'Actions, s'il en existe, est destinée à tracer un actif ou un groupe d'actifs spécifique, et être liée à la variation de la valorisation de l'investissement correspondant, ladite valorisation étant réalisée conformément aux critères établis à l'Article 17 (et comme expliqué plus en détails dans le Prospectus, défini plus bas).

Les Actions sont nominatives; leur valeur au pair comptable est exprimée en Euro. Les propriétaires d'Actions sont ci-après dénommés les «Actionnaires».

Par exception à la loi sur les sociétés commerciales, les Actions ne sont cessibles à des tiers non affiliés au promoteur de la Société (tels que définis dans le prospectus applicable à la Société dûment agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ci-après le «Prospectus») qu'avec l'accord écrit préalable du conseil d'administration de la Société et sous réserve de l'Article 8.

Chaque Action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des Actionnaires. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'Actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le conseil d'administration identifiera le portefeuille relevant des actifs constituant un investissement (chacun un «Investissement») auquel chaque catégorie d'Actions se rapporte. Chaque catégorie d'Actions correspond à un Investissement déterminé. Vis-à-vis des tiers, la Société sera néanmoins considérée comme une entité unique.

Art. 6. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à volonté par décision des administrateurs prise conformément à l'Article 11 (sous réserve du capital social minimum fixé par la Loi).

Les Actions sont émises à une valeur déterminée en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie plus en détails à l'Article 17) de l'Investissement auquel la Classe d'Actions se rapporte, à moins que la Valeur Nette d'Inventaire ait changé substantiellement, ou bien soit devenue nulle ou négative, auxquels cas les administrateurs sont en droit de fixer une valeur de souscription différente à leur seule discrétion, dans les circonstances et de la façon détaillées au Prospectus. Plus particulièrement, si la Valeur Nette d'Inventaire devenait nulle ou négative, la réalisation d'une telle augmentation de capital serait soumise à l'obtention de l'autorisation écrite et préalable des Actionnaires prise en la forme d'une résolution votée à l'unanimité de tous les Actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire portant sur l'augmentation de capital proposée et sur la valeur de souscription proposée.

Le capital de la Société étant variable, en application de l'article 4 (1) de la Loi SICAR et par exception à l'article 32-1 (4) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le conseil d'administration n'aura pas à faire constater authentiquement une augmentation du capital social, et le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 7. Les Actions émises conformément à l'Article 6, pourront, tel que le conseil d'administration le déterminera, être de catégories différentes. Le produit de l'émission de chaque catégorie d'Actions sera investi conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour l'Investissement établi en fonction de la catégorie ou des catégories d'Actions.

Comme entre Actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi au profit exclusif de la catégorie d'Actions concernée. Le principe des différentes actions reliées à différents investissements est valable pour des considérations d'attribution des profits dans la Société. Envers les tiers la Société est considérée comme une entité unique.

Art. 8. Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi SICAR. La Société n'émettra pas, ni n'effectuera de transfert, de titres à un investisseur qui ne répond pas aux conditions de l'article susvisé de la Loi SICAR.

Toutes les Actions émises par la Société sont des actions rachetables. Le rachat des Actions ne peut être fait qu'au moyen de sommes qui résultent de l'utilisation totale ou partielle et/ou de tout autre revenu de l'Investissement y relatif. Les Actions qui ont été rachetées sont immédiatement annulées et ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation. Les Actionnaires conviennent que le rachat des Actions d'une catégorie réalisé conformément aux présentes respecte leur droit au traitement égalitaire par la Société.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre les Actionnaires de la Société, le prix de rachat des Actions d'une catégorie d'Actions (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil d'administration ou par toute entité nommée à cet effet par le conseil d'administration sur base de la valeur nette d'inventaire par Action de la catégorie pertinente correspondant à un investissement sous-jacent, à laquelle est éventuellement appliquée une décote de minoritaire dans les conditions prévues au Prospectus. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en numéraire soit par une distribution en nature ou bien une partie en numéraire et une partie en nature.

En l'absence de toute mauvaise foi, faute lourde ou erreur manifeste, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le conseil d'administration est définitive et lie la Société ainsi que les présents et futurs Actionnaires.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre la Société et les Actionnaires de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins sept (7) jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à chaque Actionnaire d'une catégorie d'Actions de la Société dont les Actions sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment-là sur le registre des Actionnaires de la Société, indiquant au porteur le nombre d'Actions qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le transfert des Actions à la Société en vue de ce rachat. Le Prix de Rachat de telles Actions est payable à l'ordre de la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des Actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Art. 9. Les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un Actionnaire se trouve ne pas être un Investisseur Institutionnel, un Investisseur Professionnel ou un Investisseur Averti au sens de la Loi SICAR. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi.

Titre III.- Administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisés en catégories A et B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société; ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur; ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers; ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la Loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres (le «Président»).

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Un administrateur peut donner pouvoir à un autre administrateur de le représenter à une réunion du conseil d'administration, quelle que soit sa catégorie. Un administrateur peut en représenter plusieurs en même temps. Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies des mêmes résolutions; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier, le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats de couverture sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce inclus le vote favorable d'au moins un administrateur de catégorie A et le vote favorable ou l'abstention d'au moins un administrateur de catégorie B. Le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 13. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'Article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui sont appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou Actionnaires de la Société.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Détermination des objectifs et politiques d'investissement

Art. 16. Le conseil d'administration détermine les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le Prospectus de la Société, conformément aux lois et règlements applicables.

Titre V.- Calcul de la valeur nette d'inventaire

Art. 17. La valeur nette d'inventaire de la Société (la «Valeur Nette d'Inventaire») est déterminée sous la responsabilité du conseil d'administration, dans la devise de référence de la Société (telle que spécifiée dans le Prospectus), lors de chaque Jour d'Evaluation tel que plus amplement précisé dans le Prospectus.

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par catégorie comme suit: chaque catégorie prend part dans la Société en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des catégories. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués à une catégorie particulière au Jour d'Evaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette catégorie existants ce Jour d'Evaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette catégorie au Jour d'Evaluation concerné. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette catégorie au Jour d'Evaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette catégorie au Jour d'Evaluation concerné divisée par le nombre total d'Actions de ladite catégorie en circulation à ce Jour d'Evaluation.

Sous réserve des détails additionnels donnés par l'article 9.4 du Prospectus, la Valeur Nette d'Inventaire est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts (c'est-à-dire la juste valeur de marché des Investissements détenus au moment de la dernière évaluation interne ou externe, plus la juste valeur de marché de tous actifs à long terme, circulants et financiers au Jour d'Évaluation donné) et ses dettes (c'est-à-dire la somme de toutes ses dettes encourues au Jour d'Évaluation donné, y compris les dettes subordonnées s'il y en a).

Les actifs sont évalués sur base de leurs justes valeurs et sont estimés de bonne foi. La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(1) Les investissements private equity seront évalués selon les principes suivants:

- L'évaluation est basée sur les directives établies par l'Association Européenne du Capital-Risque et Capital Investment (EVCA) et est menée avec prudence et en toute bonne foi.

- En particulier, les investissements dans des Sociétés réalisés dans les 12 mois précédant le Jour d'Évaluation seront évalués à leur coût d'acquisition, à moins que le conseil d'administration considère qu'il y a eu une détérioration importante de la situation financière d'une société dans laquelle la Société a investi.

- Lorsqu'une transaction significative et similaire a eu lieu et fixé un prix de référence dans des conditions normales de marché, cette transaction servira de base à l'évaluation. Entre autres, les informations suivantes sont utilisées:

* le produit de la vente partielle d'un investissement

* les informations professionnelles et développements généraux des sociétés en portefeuille

* les sociétés cotées comparables.

(2) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(3) Toute valeur mobilière et tout instrument cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur juste valeur que le conseil d'administration estimera de bonne foi.

(4) Tout instrument de couverture (limité à la couverture pour risque de change et risques liés aux taux d'intérêts, comme défini plus en détails dans le Prospectus) sera évalué à sa juste valeur de marché telle que déterminée à la date de la période de rapport.

(5) Le conseil d'administration, à son gré, peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il estime une telle évaluation plus adéquate en vue de refléter la valeur réelle de tout actif de la Société. La valeur des actifs et engagements qui n'est pas exprimée en EUR sera convertie en EUR selon des taux cotés dernièrement par une banque majeure. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi de par le conseil de gérance.

Le conseil d'administration peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

(a) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(b) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service; ou

(c) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermée pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

Titre VI.- Surveillance

Art. 18. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) années.

Titre VII.- Assemblée générale

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tient à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VIII.- Dépositaire

Art. 20. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi SICAR.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SICAR.

Si le Dépositaire désire se retirer, la Société s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de

deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

La Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

(a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; en attendant son remplacement, qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;

(b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice d'un concordat, d'un sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(c) lorsque la Commission de Surveillance du Secteur Financier retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Titre IX.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de chaque année.

L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Compte tenu de son statut de SICAR, la Société ne constitue pas de réserve légale; le bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre X.- Frais, coûts et dépenses

Art. 22. La Société doit payer sur ses actifs propres tous les frais qu'elle encourt, ce qui comprend notamment, mais à titre non exhaustif, (i) les coûts de formation dans la limite de 0,5% du montant maximal des engagements attendus, (ii) les frais payables au Dépositaire, à l'Agent Administratif et à l'agent de registre et de transfert, (iii) les coûts dus aux autorités de régulation, (iv) les honoraires et débours des conseillers professionnels en relation avec les investissements, leur structuration et leur mise en place, (v) les primes d'assurance couvrant la Société pour les dommages causés aux tiers, (vi) les primes d'assurance contre les risques politiques, les risques de transfert et les risques commerciaux, (vii) les frais d'audit, (viii) les frais bancaires, (ix) les frais d'expertise, (x) les loyers, salaires, compensations, frais de voyages raisonnables, les débours raisonnables pour le compte de tiers, coûts administratifs, frais généraux et autres dépenses extraordinaires, (xi) les impôts et autres charges imposées par l'Etat, (xii) les dépenses liées à la couverture de devises ou de taux d'intérêt, (xiii) les frais de reporting, reproduction et d'envoi de courrier, (xiv) les coûts liés aux modifications des Statuts de la Société, (xv) les frais d'opération ordinaires et extraordinaires, (xvi) les coûts de publication des offres de souscription et des prix rachat selon le cas, en ce compris les coûts liés à l'achat et à la vente d'actifs, intérêts, frais bancaires et de courtage, coûts d'affranchissement, de téléphone et de télex, et (xvii) coûts de liquidation de la Société.

Art. 23. Le Conseil d'Administration peut enregistrer dans les comptes de la Société toute provision appropriée en vue du paiement futur d'impôts, sur base du capital et des revenus à la date à laquelle l'évaluation est faite (la «Date d'Evaluation»), telle que déterminée à tout moment par le Conseil d'Administration, de même que tout montant (si besoin) que le Conseil d'Administration jugerait utile de provisionner eu égard à certains risques et dettes supportés par la Société (par exemple tous les risques pour des événements passés et clairement définis dans leur nature dont la survenance est certaine ou probable et qui peuvent être quantifiés de façon raisonnablement précise, et qui peuvent se faire jour pendant la vie de la Société et comprendre toutes dettes potentielles résultant de différends - avec un acheteur ou une autorité fiscale par exemple - ou résulter d'une garantie ou de tout arrangement similaire conclu lors de la cession d'un investissement de la Société), étant toutefois précisé que, conformément au principe selon lequel les actifs sont détenus à titre d'investissement, de telles provisions ne devraient en principe pas comprendre en leur sein de provisions pour impôts différés.

Titre XI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Actionnaires en proportion des Actions de chaque catégorie dans la Société détenues par eux.

Titre XII.- Dispositions générales

Art. 25. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi telle qu'amendée, et à la Loi SICAR telle qu'amendée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euro (EUR 6.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au président, au secrétaire, au scrutateur, et au mandataire des comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand eight, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of FIN PO S.A., a joint stock company having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.676, which deed of incorporation was enacted by Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg on 3 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1725, dated 15 September 2006, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary dated 28 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1620, dated 2 July 2008 (the "Company").

The meeting is chaired by Mrs Rachel UHL, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Grégoire FRAISSE, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares they own are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer, and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, seven hundred ninety-five thousand two hundred (795.200) shares representing the entire share capital of the Company presently set at nineteen million eight hundred eighty thousand Euro (€ 19.880.000,-), are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Submission of the Company to the regime of the law dated 15 June 2004 relating to sociétés d'investissement en capital à risque, as amended;

2. Change of the Company's corporate name into "FIN PO S.A., SICAR";

3. Complete restatement of the Company's bylaws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

Further to the oral approval granted by the Commission de Surveillance du Secteur Financier with effect as of 18 November 2008, the meeting resolved to submit the Company to the regime of the law dated 15 June 2004 relating to sociétés d'investissement en capital à risque, as amended.

Second resolution

The meeting resolved to change the Company's corporate from Fin PO S.A. into "FIN PO S.A., SICAR".

Third resolution

In furtherance of the first two resolutions, the meeting resolved to fully restate the Company's articles of association to give them henceforth the following content:

"Title I - Name, Registered Office, Purpose, Duration

Art. 1. There exists by virtue of the present deed a joint-stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque (the "SICAR Law") under the name of FIN PO S.A., SICAR (the "Company").

The renunciation to the submission to the SICAR Law requires the unanimous vote of the shareholders of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of SICAR Law which defines the capital risk as the "direct or indirect contribution of assets to entities in view of their launch, their development or their listing on a stock exchange market".

For this purpose, the Company may proceed with the taking of participating interests in any form whatsoever, by purchase, exchange or any other manner, in other enterprises or companies in Luxembourg or abroad, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests. The Company may also transfer such participating interests by ways of sale, exchange or in any other manner.

The Company may not acquire and develop any patents, trademarks and any other intellectual and intangible property rights, as well as any other relating or complementary rights, except if these patents, trademarks or other intellectual and intangible property rights are directly linked to the companies or entities in which the Company invests.

The Company may borrow in any form by way of issuance of bonds convertible or not, of banking loans or shareholder's loans, and grant to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest assistance by way of loans, advances or guarantees.

Furthermore, the Company may take interest in any security, cash deposit, treasury certificates, or any other form of investment such as in particular shares, bonds, option or warrants, and acquire them by way of purchase, subscription or otherwise, sale or exchange them, provided however that such investment comply with the risk factors as required by the SICAR Law and with the Company's investment policy.

It may carry out any industrial, commercial, financial, personal or real estate transactions which are directly or indirectly, wholly or partly connected to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of third parties, alone or in co-operation with others and by carrying out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

In general the Company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is deemed useful for the achievement of its purpose; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or abroad, remunerated or not.

Title II - Share Capital, Shares

Art. 5. The share capital, which reference currency is the Euro, is variable and shall be equal, at any time, to the net asset value of the Company; it is represented by shares without denomination of a nominal value, which may be of different classes (the "Shares"). Each class of Shares, if any, is meant to track a specific asset or set of assets of the SICAR, and be linked to the corresponding investment valuation variation, such valuation being performed in compliance with the criteria set forth in Erreur ! Source du renvoi introuvable. (and as further explained in the PPM, defined below).

The Shares are in registered form; their par value is expressed in Euro. The holders of the Shares are hereafter referred to as the "Shareholders".

As an exception to the law on commercial companies, the Shares are transferable to third parties who are not related to the Company's Initiator (as defined in the Company's private placement memorandum duly approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, hereafter the "PPM") only with prior written consent of the board of directors of the Company and subject to Article 8.

Each Share is entitled to one vote in the deliberations at the Shareholders' ordinary and extraordinary general meetings. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners of Shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The board of directors shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each class of Shares relates. Each class of Shares corresponds to a specific Investment. Towards third parties, the Company will however be considered as a single entity.

Art. 6. The share capital of the Company may be increased or decreased at will by a decision of the directors taken as per Article 11 (subject to the minimum share capital set under Law).

The Shares shall be issued at a value determined according to the Net Asset Value (as further defined in Erreur ! Source du renvoi introuvable.) of the Investment to which such Class of Shares is linked, unless the Net Asset Value has substantially changed, become nil or negative, in which case the directors shall be entitled to set a different subscription value at their discretion, in the circumstances and fashion as further detailed in the PPM. More specifically, should the Net Asset Value have become nil or negative, such capital increase completion is moreover subject to obtaining the prior written authorization of the Shareholders to do so materialized by a resolution of the Shareholders adopted with the unanimous vote of all Shareholders gathered in ordinary general meeting with respect to the proposed capital increase and proposed subscription value.

The share capital of the Company being variable, in compliance with article 4 (1) of the SICAR Law and as an exception to article 32-1 (4) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), the board of directors shall not be required to have the share capital increase enacted in front of a public notary and the present article shall be deemed to be automatically adapted to such modification.

Art. 7. The Shares issued in compliance with Article 6 may, as the board of directors shall determine, be of different classes. The proceeds relating to the issue of each class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Investment established in respect of the relevant class or classes of Shares. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant class of Shares. The principle of different shares linked to different investments shall be valid for purposes of profit allocation in the Company. Toward third parties the Company shall be considered as one single entity.

Art. 8. The Shares of the Company are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law. The Company will not issue, or give effect to any transfer of, securities to any investor who does not comply with the provision of the above-mentioned article of the SICAR Law

All Shares issued by the Company are redeemable shares. The redemption of the Shares can only be made by using sums which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment. The Shares that have been redeemed shall be immediately cancelled and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The Shareholders agree that the redemption of the Shares of a given class made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Shareholders of the Company, the redemption price of the Shares of a given class (hereafter the "Redemption Price") is calculated by the board of directors or by such entity appointed by the board of directors on the basis of the net asset value per Share of the relevant class corresponding to an underlying investment, to which a minority discount may be applied under the conditions set forth in the PPM. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the board of directors with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company as well as on its present and future Shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Company and the Shareholders of the Company, written notice shall be sent at least seven (7) days prior to the redemption date, by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered Shareholder of a class of Shares of the Company to be redeemed, at his address last shown in the Shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption. The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the Shareholders' register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such person before the redemption date.

Art. 9. The Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder is found not to be an Institutional Investor, a Professional Investor or a Well-informed Investor within the meaning of the SICAR Law. The Company may redeem its own shares in compliance with the specifications of the Law.

Title III - Management

Art. 10. The Company will be managed by a board of directors, of at least three members, divided into A and B categories, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders, for a period not exceeding six (6) years and revocable at any time by the general meeting.

The number of directors, the duration of their mandate and their remuneration is determined by the general meeting of shareholders.

The office of a director shall be deemed vacant if:

- He resigns with notice to the Company; or
- He ceases to be director by virtue of a legal provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director; or
- He is declared bankrupt or compounds with his creditors, or
- He is removed by a resolution of the Shareholders.

Within the limits of the Law, every present or former director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 11. The board of directors shall appoint a chairman from among its members (the "Chairman").

The board of directors shall meet upon convocation of the Chairman, as often as necessary for the interest of the Company. A meeting shall be convened whenever two directors require so.

The directors may participate in a meeting of the board of directors by conference call or any similar means of communication enabling thus each person participating therein to simultaneously communicate with each other, and the participation to such meeting shall be deemed equivalent to a participation in person at the meeting, being understood that all decisions taken by the directors shall take the form of written resolutions.

A director may appoint another director as his proxy to represent him at a meeting of the board of directors, whatever his category might be. Any director may represent several directors at the same time.

Resolutions in writing signed by all the members of the board of directors are proper and valid as though they have been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. The signatures may appear on a single document or in several separate copies of the same resolutions, they may be given by means of mail, fax or any other means of communication.

Art. 12. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. In particular, the board of directors shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds, to enter into loans, to create security interests over the assets of the Company and to enter into interest rate and currency exchange agreements, being understood that such decisions shall be taken at a majority of the directors present or represented, including the favorable vote of at least one category A and the favorable vote or the abstention of one category B director. The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 13. The Company shall be validly bound under any circumstances by the joint signature of one category A director and one category B director, unless specific decisions regarding the authorized signature in the event of delegation of powers have been taken by the board of directors, in accordance with Article 14 of these articles.

Art. 14. The board of directors may delegate the daily management of the Company to one or several directors, which shall be called managing directors.

It may also delegate the management of all of the Company's activities or of one specific branch to one or several officers, and it may grant specific powers for determined matters to one or more proxy holders, who need not be members of the board of directors or Shareholders of the Company.

Art. 15. Any litigation in which the Company may be involved, whether as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its Chairman or by a director delegated for this purpose.

Title IV - Determination of the investment objectives and policies

Art. 16. The board of directors shall determine the objectives and the investment policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the conduct of the business affairs of the Company in relation with these objectives and policies, as set forth in the Company's PPM, in compliance with applicable laws and regulations.

Title V - Determination of the net asset value

Art. 17. The net asset value of the Company (the "Net Asset Value"), will be determined under the responsibility of the board of directors in the Company's reference currency (as determined in the Memorandum) on each Valuation Date as further defined in the Memorandum.

The Company will compute the Net Asset Value per class as follows: each class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular class on a given Valuation Date, adjusted with the liabilities relating to that class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that class on that Valuation Date. The Net Asset Value per Share of that class on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of the said class then outstanding on that Valuation Date.

Subject to the additional details set forth in article 9.4 of the Memorandum, the Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets (being the fair market value of the Investments held at the latest external or internal valuation, plus the value of any further long-term, circulating and financial assets at fair market value as per the chosen Valuation Date) and its liabilities (being the sum of all outstanding debts as of the Valuation Date, including any subordinated debt, if any).

The assets will be valued on the basis of the fair value estimated in good faith. The value of such assets will be determined as follows:

(1) Private equity investments will be valued according to the following principles:

- The valuation is based on the guidelines of the European Venture Capital Association (EVCA) and is conducted with prudence and in good faith.

- In particular, investments in companies done within the 12 months period prior to the Valuation Date will be valued at their acquisition cost, unless the board of directors considers that there has been a material deterioration in the financial position of a company in which the Company has invested.

- Where a significant and similar transaction has taken place and has established an arm's length price, this transaction may form the basis of valuation. Among others, the following data are used:

* Proceeds of the partial sale of an investment

* Business information and general developments of the portfolio companies

* Comparable listed companies.

(2) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(3) Any transferable security and any instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the board of managers with good faith.

(4) Any hedging instrument (limited to currency exchange and interest rates hedging, as further defined in the PPM) will be valued at fair market value as determined on the date of the reporting period.

(5) The board of directors, in its discretion, may permit some other methods of valuation to be used on a consistent basis if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. The value of assets and liabilities not expressed in EUR will be converted into EUR at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by the board of directors.

The board of directors may suspend the determination of the Net Asset Value:

a) when the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) when a breakdown occurs in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

c) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.

Title VI - Supervision

Art. 18. The Company is supervised by one or several statutory auditors appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number, their remuneration and the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VII - General Meeting of Shareholders

Art. 19. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the place stated in the convening notice, on the second Friday of the month of September, at 11:00 a.m.

If such day is not a business day, the annual meeting shall be held on the next business day.

Title VIII - Custodian

Art. 20. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfill the obligations and duties provided for by the SICAR Law.

If the Custodian wishes to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor within two months of the contestability of such withdrawal. Until the date of its replacement, which must happen within such period of two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company. The Company may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian has been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

b) where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Commission de Surveillance du Secteur Financier withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

Title IX - Financial year, Distribution of profit

Art. 21. The Company's financial year commences on the 1st of April and ends on the 31st of March of each year.

The credit balance of the balance sheet, after deduction of general expenses and amortizations represent the net profit of the Company. In accordance with its status of SICAR, the Company shall not constitute a legal reserve; the net profit remains at the disposal of the general meeting.

Title X - Fees, charges and expenses

Art. 22. The Company shall pay out of its assets all expenses incurred by it, which shall comprise, without being limitative, (i) formation costs limited at 0.5% of the maximum targeted amount of commitment, (ii) fees payable to the Custodian, the Administrative Agent, the registrar and transfer agent, (iii) fees to the relevant regulatory authorities, (iv) fees and expenses of professional advisors in connection with investments, structuring and implementation, (v) premiums for insurance protecting the Company from liabilities to third parties, (vi) insurance premiums for political risks, transfer risks and commercial risks, (vii) auditing expenses, (viii) banking expenses, (ix) appraisal expenses, (x) rent, salaries and compensation, reasonable travel and reasonable out-of-pocket expenses, administrative costs and overhead expenses, as well as any extraordinary expenses, (xi) taxes and other governmental charges, (xii) expenses related to currency and interest hedging, (xiii) reporting, reproduction and mailing costs, (xiv) costs in respect of amending the Articles of the Company, (xv) ordinary and extraordinary operating expenses, (xvi) costs for the publication of the subscription and as the case may be redemption prices, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex and (xvii) costs in respect of winding up the Company.

Art. 23. The Board of Directors may accrue in the accounts of the Company an appropriate provision for current taxes payable in the future based on the capital and income to the date a valuation is made (the "Valuation Date"), as determined from time to time by the Board of Directors, as well as such amount (if any) as the Board of Directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any risks or liabilities of the Company (i.e. liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Company and may include potential liabilities arising from any disputes - such as with a purchaser or a tax authority - or as a result of any warranty or other similar arrangement arising as a result of a disposal of an investment of the Company), provided that for the avoidance of doubt, on the basis that the assets are held for investment, it is not expected that such provision shall include any deferred taxation.

Title XI - Dissolution, Liquidation

Art. 24. The Company may be dissolved upon decision of the general meeting of shareholders. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and remuneration. The assets, after deduction of the liabilities shall be distributed among the Shareholders pro rata the Shares of each class of the Company held by them.

Title XII - General Provisions

Art. 25. All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Law as amended from time to time, and with the SICAR Law as amended from time to time."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present meeting are estimated at approximately six thousand Euro (€ 6,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the chairman, the secretary, the scruteneer, and the proxy of the appearing parties, all of whom are known to the notary by their Surname, Christian name, civil status and residence, they signed with Us, notary, the present original deed.

Signé: R. UHL, G. FRAISSE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2008, Relation: LAC/2008/47469. Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009012474/211/651.

(090010722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.211.

Cession de parts

En date du 19 décembre 2008, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon, avec effet au 26 octobre 2006:

1. Derry Crowley, associé de CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., détenant 100 parts ordinaires et 27 parts ordinaires A;

a cédé ses 100 parts ordinaires à
CMC Nominees Limited

2. Donal McCarthy, agissant comme associé pour CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., détenant 100 parts sociales ordinaires et 27 parts ordinaires A

a cédé ses 100 parts ordinaires à:
CMC Nominees Limited

Dès lors, il y a lieu d'inscrire en tant que nouvel associé, CMC Nominees Limited, inscrite sous le numéro 415020, au Companies Registration Office, Irlande, avec siège sociale au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande détient 200 Parts Sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009012427/799/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 32.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.307.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 4 décembre 2008 que:

1. M. Paulo Antonio ALMEIDA, ayant son adresse professionnelle à Level 30, Citypoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat; et

2. M. Andrew Christian COWLEY, né le 24 mai 1963 à Lincoln au Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Level 28, CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a été nommé comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 4 décembre 2008 par les gérants suivants:

- M. Andrew Christian COWLEY, gérant de classe A; et
- M. Charles ROEMERS, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012424/7959/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

MRIF Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 28.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.104.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 4 décembre 2008 que:

1. M. Paulo Antonio ALMEIDA, ayant son adresse professionnelle à Level 30, Citypoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat; et

2. M. Andrew Christian COWLEY, né le 24 mai 1963 à Lincoln au Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Level 28, CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a été nommé comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 4 décembre 2008 par les gérants suivants:

- M. Andrew Christian COWLEY, gérant de classe A; et
- M. Charles ROEMERS, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012423/7959/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

MRIF Luxembourg Restructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.021.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 4 décembre 2008 que:

1. M. Paulo Antonio ALMEIDA, ayant son adresse professionnelle à Level 30, Citypoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat; et

2. M. Andrew Christian COWLEY, né le 24 mai 1963 à Lincoln au Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Level 28, CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a été nommé comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 4 décembre 2008 par les gérants suivants:

- M. Andrew Christian COWLEY, gérant de classe A; et
- M. Charles ROEMERS, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012422/7959/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

Il résulte de résolutions prises par les deux associés de la Société le 4 décembre 2008 que:

1. M. Paulo Antonio ALMEIDA, ayant son adresse professionnelle à Level 30, Citypoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat; et

2. M. Andrew Christian COWLEY, né le 24 mai 1963 à Lincoln au Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à Level 28, CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Grande-Bretagne, a été nommé comme gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 4 décembre 2008 par les gérants suivants:

- M. Andrew Christian COWLEY, gérant de classe A; et

- M. Charles ROEMERS, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009012421/7959/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

HKL Holdings (PPI) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,67.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 54.523.

—
NOTIFICATION

Suite à la lettre signée en date du 14 octobre 2008, le conseil de gérance de la Société a été avisé de la démission de Mr. James Reid en qualité de gérant et ce, à compter du 18 décembre 2008. Mr. James Reid ne sera pas remplacé pour l'instant.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant

- Mr. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant

- Mr. Chi Keung Fritz IP, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HKL Holding (PPI) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009012407/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Bergame Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.797.

—
Notification de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales, signée en date du 9 décembre 2008, entre INTERFAB HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.278, et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906, l'actionnariat de BERGAME CAPITAL Sàrl se compose comme suit:

- INTERFAB HOLDING S.A., détenant 1250 parts sociales.

BERGAME CAPITAL S.à r.l.
Alain Renard / Françoise Dumont
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009012393/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA06098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090010860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

La Barak'ha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 1, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 90.766.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Christine DOERNER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009012495/209/12.

(090010817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

MH Germany Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.079.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012506/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05887. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.084.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.781.

NOTIFICATION

Suite à la lettre signée en date du 22 décembre 2008, le conseil de gérance de la Société a été avisé de la démission de Mr. James Reid en qualité de gérant et ce, à compter du 31 décembre 2008. Mr. James Reid ne sera pas remplacé pour l'instant.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Mr. Anthony John Liddell NIGHTINGALE, Gérant A

- Mr. Charles Harry WILKEN, Gérant A

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant B

- Mutua (Luxembourg) S.A., Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J S HoldingsLuxembourg S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signature
Gérant B

Référence de publication: 2009012406/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009012494/7241/12.

(090011346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Buchberger G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 33.765.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.
Signature

...

Référence de publication: 2009012496/212/12.

(090011331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Medamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.184.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

La société European Consultants Limited, avec siège à 5-7 Cranwood Street, London, EC1V 9EE, enregistrée sous le numéro 4066780, représentée par Monsieur Claude SCHMIT, né à Luxembourg le 08 mars 1947, demeurant à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, en vertu d'un pouvoir général lui conféré en date du 26 septembre 2000.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer pour sa mandante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEDAMM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

Elle peut emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer, se porter caution ou garant et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

EUROPEAN CONSULTANTS LIMITED, préqualifiée, 310 actions Les actions ainsi souscrites sont libérées à concurrence d'un quart par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,-(sept mille sept cent cinquante euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare que sa mandante est le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié et représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué au nom de sa mandante en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Madame Sylvie SCHARTZ, employée privée, née à Luxembourg le 14 novembre 1960, demeurant professionnellement à Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,

Madame Anne HUBERLAND, employée privée, née à Ottignies, Belgique, le 29 décembre 1963, demeurant professionnellement à Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,

Monsieur Romain SCHUMACHER, conseil fiscal, né à Pétange, le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Eurocomptes S.A., RCSL B 37.263, avec siège à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2014.

- 5) Le siège social est fixé à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de son passeport délivré par le Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg en date du 15 novembre 2006 sous le numéro GGK8744.

Signé: C. Schmit, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3941. Reçu cent cinquante-cinq euros. 31.000 à 0,5% = 155,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 31 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009012758/225/138.

(090011652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

PM France Industrial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.186.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012739/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.178.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012741/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.092.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012743/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.853.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012727/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05907. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012729/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.860.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012730/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.099.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 22 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 20 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012746/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

PM France Office Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.209.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012738/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

MH Germany Property XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.346.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 18 décembre 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Greg Wadsworth en tant que Gérant A de la Société avec effet au 27 novembre 2008;

- De nommer:

* Monsieur John Michael Anderson, résidant professionnellement au 15, Bury Walk, SW3 6QD Londres, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 17 décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Rui Ah Lima.

Référence de publication: 2009012747/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.035.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2008, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 31 décembre 2008 de S.P.I. Resources B.V., ayant son siège social au 2, Martinus Nijhofflaan, NL-2624 ES Delft, Pays-Bas, de sa fonction de gérant de la Société; et

- d'approuver la nomination avec effet au 31 décembre 2008 de Monsieur Pavel Fedoryna, demeurant au 17, chemin Louis-Dunant, 1202 Genève, Suisse, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Genève, le 8 janvier 2009.

Pour S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009012736/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

**Glotec Management Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Trustgest S.A.).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.709.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "TRUSTGEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103709, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 13 du 6 janvier 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme juridique incluant la modification de sa dénomination sociale en "Glotec Management Partners S.à r.l.";
3. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, association ou entreprise avec ou sans détention d'actions. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

4. Démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge;
5. Démission des administrateurs en place et décharge à accorder; nominations des mêmes en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une période indéterminée;

6. Nominations de Monsieur Mordechay Maurice BEN-MOSHE et Monsieur Ami Moshe TOREN comme gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

7. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et adopte la forme d'une société à responsabilité limitée.

Il est ensuite décidé de modifier la dénomination en "Glotec Management Partners S.à r.l.", le capital restant inchangé et l'objet recevra la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3) de l'ordre du jour.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 18 décembre 2008.

Suite à la transformation de la forme juridique de Société en société à responsabilité limitée, l'assemblée décide de donner pouvoir aux gérants désignés ci-dessous aux fins de procéder à l'échange des trente-deux (32) actions contre le même nombre de parts sociales.

Lesdites parts sociales sont attribuées à la société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "Stonehill Financial Services Ltd", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, 197, Main Street, Palm Chambers, P.O. Box 3174, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 1469585.

L'assemblée constate que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société.

Deuxième résolution

Afin de refléter ladite transformation de la forme légale de la Société, l'assemblée décide de reformuler les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "Glotec Management Partners S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les dispositions légales respectives et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, association ou entreprise avec ou sans détention d'actions. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trente-deux (32) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la Loi. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants de catégorie A et de catégorie B.

Une convocation écrite à toute assemblée générale est donnée à tous les associés au moins vingt-quatre heures (24) avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

Les assemblées générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion que ce soit avant ou pendant ladite réunion.

Les gérants peuvent prendre à l'unanimité une décision par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant

des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les gérants dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Titre VI. - Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associés se réfèrent à la Loi."

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marco RIES comme commissaire aux comptes de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution:

L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs en place à savoir Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT et Messieurs Marc SCHMIT et Fernand HEIM et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée nomme les mêmes personnes en qualité de gérants de catégorie B de la Société pour une période indéterminée.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme gérants de catégorie A de la Société:

- Monsieur Mordechay Maurice BEN-MOSHE, ingénieur informatique, né à Beersheva (Israël), le 9 avril 1975, demeurant à IL-71700 Modiin, Midgdal OZ 7/30 (Israël); et

- Monsieur Ami Moshe TOREN, directeur de société, né à Tel-Aviv (Israël), le 23 décembre 1955, demeurant à CH-8002 Zurich, Lavaterstrasse 45 (Suisse).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparant le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "TRUSTGEST S.A.", established and having its registered office in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 103709, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 26th of Octobre 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 13 dated January 6th, 2005.

The meeting is presided by Ms. Monique GOERES, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's legal form from a public limited company ("société anonyme") into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. In order to reflect the change of legal form, fully restatement of the articles of association of the Company (the Articles) including the change of the company's denomination into "Glotec Management Partners S.à r.l.";

3. Change of the Company's purpose in order to give it the following wording:

"The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise with or without equity participation. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

4. Resignation of the statutory auditor of the Company under SA form and discharge;
5. Resignation of the directors of the Company under SA form and discharge; appointment of the same as managers of category B of the Company for an undetermined period;
6. Appointment of Mr. Mordechay Maurice MOSHE and Mr. Ami Moshe TOREN as managers of category A of the Company for an undetermined period.
7. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder, present or represented, as well as the number of their shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the sole shareholder, the proxy of representing him, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that the sole shareholder, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the legal form of the Company and adopts the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée").

The meeting furthermore decides to change the denomination into "Glotec Management Partners S.à r.l.", the share capital remaining unchanged and the purpose will get the wording as reproduced under point 3) of the agenda.

The transformation is realised on basis of a balance sheet as at December 18, 2008.

As a result of the said transformation of the legal form of the Company into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), the meeting grants full powers to the managers appointed hereinafter, in order to proceed with the exchange of the thirty-two (32) shares against the same number of new shares ("parts sociales").

The said shares are allotted to the company governed by the laws of British Virgin Islands "Stonehill Financial Services Ltd", established and having its registered office in Tortola, Road Town, 197, Main Street, Palm Chambers, (British Virgin Islands), inscribed in the Trade Registry of Tortola under the number 1469585.

The meeting states, that by this transformation of the public limited company into a private limited liability company, no new company is created; the private limited liability company is the continuation of the public limited company such as it existed until now, with the same legal personality and without no change intervening so much in the assets than in the liabilities of the Company.

Seconde resolution

In order to reflect the said transformation of the legal form of the Company, the meeting decides to restate the articles of association as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Glotec Management Partners S.à r.l." ("the Company"), governed by the present articles of association ("the Articles") as well as by the relevant legal dispositions and particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise with or without equity participation. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the sole manager or the board of managers.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Title II. - Capital - Shares

Art. 5. The Company's capital is set at thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR), represented by thirty-two (32) shares of a par value of one thousand Euros (1,000.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the Law, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 7. The Company shall be managed by one or more managers, appointed and dismissed ad nutum by the sole partner, or as the case may be the partners. In the event that several managers are appointed, they shall form a board of management, composed with managers of category A and of category B.

Written notice of any general meeting is given to all shareholders at least twenty hours (24) in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

General meetings are held at such place and time specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Notice of a meeting may also be waived by a manager either before or at a meeting.

The managers may unanimously take a decision by way of circular vote by expressing their vote on one or more written documents or by telegram, telex, electronic mail or fax to be confirmed in writing and which shall in their aggregate constitute the minutes necessary to certify such decision.

The board of management may only deliberate if the majority of its members are present or represented by virtue of a power of attorney, which may be given in writing, by telegram, telex, electronic mail or fax to another manager or third party.

Decisions of the board of management shall be taken at a majority of votes.

One or more managers may take part in meetings of the board of management by way of telephone conference, of video conference or any similar means of communication thus enabling several persons taking part to simultaneously communicate with one another. Such participation shall be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

The manager(s) is/are appointed for an indeterminate period of time and is/are vested with the most extensive powers in the representation of the Company vis-a-vis third parties.

The Company is validly bound by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

Special and limited powers may be delegated to one or more attorneys in fact, who need not be partners, regarding matters to be determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorised to distribute interim dividends under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

The managers shall not incur by reason of their position any personal obligation pertaining to commitments regularly undertaken by them in the name of the Company; in their capacity as mere agents, they shall only be responsible for the proper fulfilment of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 8. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the Law on private limited liability companies (sociétés à responsabilité limitée).

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the members.

Each shareholder may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 9. The Company's financial year starts on January 1st and terminates on December 31st of each year.

Art. 10. Each year, as of the 31st of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one

Title VI. - Dissolution

Art. 11. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 12. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the Law."

Third resolution

The meeting accepts the resignation of Mr. Marco RIES as auditor ("commissaire aux comptes") of the Company and gives him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Fourth resolution:

The meeting accepts the resignation of all the directors in office being Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDET and Messrs. Marc SCHMIT and Fernand HEIM and grants them full discharge for the execution of their mandates.

The meeting resolves to re-appoint the same persons as managers of category B of the Company for an unlimited period.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint, for an undetermined period, the following persons as managers of category A of the Company:

- Mr. Mordechay Maurice BEN-MOSHE, computer engineer, born in Beersheva (Israel), on the 9th of April 1975, residing in IL-71700 Modiin, Midgdal OZ 7/30 (Israel); and

- Mr. Ami Moshe TOREN, company director, born in Tel-Aviv (Israel), on the 23rd of December 1955, residing in CH-8002 Zurich, Lavaterstrasse 45 (Switzerland).

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2009. Relation G RE/2009/12. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009012787/231/451.

(090011604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Sonatrach International Finance and Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009012703/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04949. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Compagnie du Rubicon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.214.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 6 janvier 2009

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 6.1.2009.

Pour extrait sincère et conforme
COMPAGNIE DU RUBICON S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012722/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.550,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 17 décembre 2008 que:

1. le mandat de Ernst & Young comme commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007;
2. le mandat de M. Richard G. Minor comme gérant de la Société a été renouvelé pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AOL Europe Services S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2009012724/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03378. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Giorgio Oldani Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.711.

Il résulte d'un courrier adressé à la société GIORGIO OLDANI HOLDING S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 11 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2009012711/587/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Souvenance Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.556.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

1. Fin des mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de:
 - M. Cornelius Martin BECHTEL.
2. Fin du mandat d'administrateur de:
 - Mme Christine SCHWEITZER.
3. Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012:

- M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Nomination comme présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 de:

- Mme Virginie DOHOGNE.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SOUVENANCE HOLDING S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009012715/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Unalux, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.048.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2008

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Monsieur Jacques CLAEYS, pré-cité, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

pour extrait sincère et conforme

pour *UNALUX*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009012713/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Investrand Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.401.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 novembre 2008

1) Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat de gérant.

2) Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3) Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

4) Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 06/01/09.
pour extrait sincère et conforme
pour *Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012716/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.408.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 décembre 2008

- 1) Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 3) Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
- 4) Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05/01/2008.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012718/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04442. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Boekhoorn Fashion Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.402.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 décembre 2008

- 1) Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 3) Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).
- 4) Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05/01/2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Boekhoorn Fashion Investments I S.à r.l.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009012719/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Truc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 103.601.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société TRUC S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 4 novembre 2008 au siège social que:

Monsieur Sven HEUERTZ avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010 en remplacement de Mademoiselle Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009012352/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Tri Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 126.901.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration de la société TRI BRIDGE S.A. qui s'est tenue en date du 23 décembre 2008 au siège social que:

Monsieur Sven HEUERTZ avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 en remplacement de Mademoiselle Louise Benjamin démissionnaire avec effet au 31 mars 2008.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2009012353/803/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Jonlowe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 123.813.

Société constituée le 21 décembre 2006 par Maître Henri Hellinckx, acte publié au Mémorial C n°476 du 28 mars 2007.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale tenue le 22 décembre 2008 que la démission de l'Administrateur Madame Annick Braun est acceptée.

Est nommée comme troisième Administrateur Madame Geneviève Depiesse, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale à tenir en 2012.

Pour extrait
Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2009012374/279/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090011104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2009.
